

A.P.E.R.I.A.
Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet- 75009 PARIS

<p><i>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i> <i>du 4 avril 2023</i></p>

Mesdames, Messieurs,

L'Association APERIA a été créée en avril 2004 pour répondre aux exigences de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, dite loi Fillon, en matière de gestion associative du Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP). Elle a souscrit auprès de Groupama Vie le PERP « Groupama Retraite Active » auquel peuvent être adjointes, au choix des adhérents, des garanties de prévoyance. Le Plan est par ailleurs assorti d'un Comité de Surveillance. Toutefois, l'Association ne comprenant qu'un seul plan, le Conseil d'administration a fait le choix de réunir en une instance unique le Conseil et le Comité de surveillance, comme le prévoit le décret du 23 novembre 2011 pour les associations ayant souscrit un seul PERP.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis sa création, pour les adapter aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1^{er} août 2006, et pour les mettre en conformité d'une part, avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007, et d'autre part, avec les dispositions du décret n° 2011-1635 du 23 novembre 2011 relatif aux PERP.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association APERIA a souscrit le Plan d'Épargne Retraite Groupama Nouvelle Vie auprès de Groupama Gan Vie le 26 septembre 2019.

L'Association APERIA a absorbé l'Association ADAPIA dans le cadre d'une opération de fusion absorption approuvée lors des Assemblées Générales du 16 septembre 2020.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2022, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ	p. 3
<i>La Retraite</i>	p. 3
A - Le Marché de la retraite, en France, en 2021 : Madelin, PERP et PERIN	p. 3
1 – Les Plans d'Epargne Retraite Populaires	p. 3
2 – Les Plans d'Epargne Retraite Individuels	p. 3
3 – La retraite des TNS non agricoles	p. 4
4 – La retraite des TNS agricoles	p. 4
B – Groupama Gan Vie : PERP, PERIN et contrats Madelin en 2022	p. 5
1 – Le Plan d'Epargne Retraite Populaire : Groupama Retraite Active	p. 5
2 – Le Plan d'Epargne Retraite Individuel : Groupama Nouvelle Vie	p. 6
3 – La retraite des TNS non agricoles	p. 7
4 – La retraite des TNS agricoles	p. 8
<i>La Prévoyance et la Santé</i>	p. 9
A – Le marché de la Prévoyance Madelin, en France, en 2021	p. 9
B – Groupama Gan Vie en 2022	p. 9
1 – La Prévoyance	p. 9
2 – La Santé	p. 10
<i>Les contrats collectifs</i>	p. 11
<i>Le portefeuille des contrats souscrits par l'Association</i>	p. 12
<i>Revalorisation des garanties et des prestations</i>	p. 13
RAPPORT FINANCIER	p. 14
1 – Compte de résultats	p. 14
2 – Bilan	p. 15
3 – Affectation du résultat	p. 16
4 – Budget Prévisionnel 2024	p. 16

RAPPORT D'ACTIVITE

La retraite

A – Le marché de la retraite en France, en 2021 : les Plans d'Epargne Retraite et les contrats Madelin

Plusieurs types de contrats souscrits dans le cadre de la retraite existent : des contrats mono-support en euros, des contrats multisupports en unités de compte et des contrats permettant l'acquisition de points.

1 – Les Plans d'Epargne Retraite Populaires

Les cotisations versées au titre des Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent à 1,278 milliard d'euros en 2021, en baisse de 36 % par rapport à 2020.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de Plans d'Epargne Retraite Populaires en cours à la fin de l'année 2021 s'élève à 2 035 000, en baisse de 12 % sur un an.

Les prestations sur les Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent, en 2021, à 1,515 milliard d'euros, en hausse de 23 % sur un an.

Les provisions mathématiques sur les Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent à 18,952 milliards d'euros à la fin de l'année 2021, en baisse de 9 % par rapport à la fin de l'année précédente.

2 – Les Plans d'Epargne Retraite Individuels (Loi Pacte)

Les cotisations versées au titre des Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 5,861 milliards d'euros en 2021, en hausse de 92 % par rapport à 2020.

Le nombre de détenteurs d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel à la fin de l'année 2021 s'élève à 1 864 000, en hausse de 91 % par rapport à 2020.

Les prestations sur les Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 1,028 milliard d'euros en 2021.

Les provisions mathématiques sur les Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 25,482 milliards d'euros à la fin de l'année 2021, contre 11,898 milliards à fin 2020.

3 - La Retraite des TNS non agricoles

Les cotisations versées au titre des contrats de retraite « Madelin » s'élèvent à 1 418 millions d'euros en 2021, soit une baisse de 37 % par rapport à 2020.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de contrats de retraite « Madelin » en cours à la fin de l'année 2021 s'élève à 1 028 000, en baisse de 14 % sur un an.

Les prestations des contrats de retraite « Madelin » en 2021 s'élèvent à 2,3 milliards d'euros, en hausse de 3 % sur un an.

Les provisions mathématiques des contrats de retraite « Madelin » s'élèvent à 37 milliards d'euros à la fin de l'année 2021, en baisse de 5 % par rapport à la fin de l'année précédente.

4 - La Retraite des TNS agricoles

Les cotisations versées au titre des contrats de retraite « Madelin agricole » s'élèvent à 134 millions d'euros en 2021, en baisse de 23 % par rapport à 2020.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de contrats en cours à la fin de l'année 2021 s'élève à 267 000, en baisse de 12 % par rapport à 2020.

Les prestations des contrats de retraite « Madelin agricole » en 2021 s'élèvent à 281 millions d'euros, en hausse de 15 % par rapport à 2020.

Les provisions mathématiques des contrats de retraite complémentaire des exploitants agricoles s'élèvent à 5,2 milliards d'euros à la fin de l'année 2021, soit une baisse de 14 % par rapport à la fin de l'année précédente.

B – Groupama Gan Vie : PERP, PERIN et contrats Madelin en 2022

1 – Le Plan d'Epargne Retraite Populaire : Groupama Retraite Active

Le Plan d'Epargne Retraite Populaire permet de se constituer un complément de retraite. Sa liquidation a principalement lieu sous forme de rente.

Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **6 633** au 31 décembre 2022 contre 7 228 au 31 décembre 2021, soit une baisse de 8,2 % par rapport à l'exercice précédent.

La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2022	2021	Evolution	Proportion en 2022
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	80	87	-8,0%	1,2%
GROUPAMA CENTRAL	1	1	0,0%	0,0%
GROUPAMA CENTRE MANCHE	348	374	-7,0%	5,2%
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	139	155	-10,3%	2,1%
GROUPAMA D'OC	367	405	-9,4%	5,5%
GROUPAMA GRAND-EST	309	340	-9,1%	4,7%
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	2 909	3 167	-8,1%	43,9%
GROUPAMA MEDITERRANEE	144	155	-7,1%	2,2%
GROUPAMA NORD-EST	1 170	1 263	-7,4%	17,6%
GROUPAMA OCEAN INDIEN-PACIFIQUE	41	44	-6,8%	0,6%
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	124	140	-11,4%	1,9%
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	1 001	1 097	-8,8%	15,1%
Total	6 633	7 228	-8,2%	100%

Conséquence de la loi Pacte, la commercialisation du Plan d'Epargne Retraite Populaire Groupama Retraite Active a pris fin le 1^{er} octobre 2020.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2022 s'est élevé à 4,80 M€, dont 0,4 M€ en transferts entrants.
- Le montant total des prestations versées en 2022 s'est élevé à 6,8 M€.
- Les assurés âgés de 50 ans et plus représentent 71 % du portefeuille.
- Les anciens mode de gestion (gestion Euros et gestion Planifiée) représentent 61% du portefeuille. La gestion à Horizon et la gestion PERP représentent respectivement 19% et 6% du portefeuille.
- Les garanties Pack Prévoyance ont été souscrites pour 5,2 % des contrats en vigueur.
- Les provisions mathématiques épargne atteignent 63,9 M€ et sont réparties comme suit :
 - ⇒ 72 % sur le support en euros,
 - ⇒ 28 % sur les supports en unités de compte.
- Le nombre de contrats en rentes s'élève à **477** à la fin de l'exercice (45 % en rentes viagères non réversibles, 34 % en rentes viagères non réversibles avec annuités garanties

et 21% en rentes viagères réversibles) ; les provisions mathématiques de rentes s'élèvent à 12,5 M€.

2 – Le Plan d'Épargne Retraite Individuel : Groupama Nouvelle Vie

Le Plan d'Épargne Retraite Individuel permet de se constituer un complément de retraite. Sa liquidation a lieu sous forme de capital ou de rente, au choix de l'adhérent.

Le contrat Groupama Nouvelle Vie a été signé le 26 septembre 2019.

- Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **50 332** au 31 décembre 2022 contre 34 818 au 31 décembre 2021.

- La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2022	Proportion 2022	2021	Proportion 2021
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	204	0,4%	140	0,4%
GROUPAMA CENTRE MANCHE	3 842	7,6%	2 563	7,4%
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	1 660	3,3%	1 187	3,4%
GROUPAMA D'OC	6 542	13,0%	4 718	13,6%
GROUPAMA GRAND-EST	4 993	9,9%	2 756	7,9%
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	13 681	27,2%	9 486	27,2%
GROUPAMA MEDITERRANEE	4 099	8,1%	2 636	7,6%
GROUPAMA NORD-EST	5 116	10,2%	4 078	11,7%
GROUPAMA OCEAN INDIEN PACIFIQUE	1 160	2,3%	800	2,3%
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	2 169	4,3%	1 031	3,0%
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	6 866	13,6%	5 423	15,6%
Total	50 332	100%	34 818	100%

- Au 31 décembre 2022, le portefeuille est constitué de :

- ⇒ 98,9 % de contrats en gestion pilotée,
- ⇒ 1,1 % de contrats en gestion libre.

- L'âge moyen à l'adhésion est de 46,1 ans.

- 1% des adhérents a souscrit des garanties de prévoyance.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2022 s'est élevé à 125 M€ dont 39 M€ en transfert entrant.

- Le montant total des prestations versées en 2022 s'est élevé à 7,2 M€.

- Les provisions mathématiques atteignent 284,7 M€ et sont réparties comme suit :
26 % sur le support en euros,
74 % sur les supports en unités de compte.

- Au 31/12/2022, 4 rentes sont en service pour 201 K€ de capitaux constitutifs.

3 - La Retraite des TNS non agricoles

Au 31 décembre 2022,

- le contrat **ENERGIE Retraite Active** (contrat de retraite multisupports) compte **9 694** adhérents (10 386 en 2021),
- le contrat **ENERGIE Retraite** (contrat de retraite en euros) compte **779** adhérents (833 en 2021),
- le contrat **FONDS DE PENSION des Travailleurs Non-Salariés** (contrats de retraite en points) compte **278** adhérents (286 en 2021).

Le nombre d'adhérents Retraite TNS non agricoles évolue donc de la façon suivante :

10 752 au 31/12/2022

11 505 au 31/12/2021

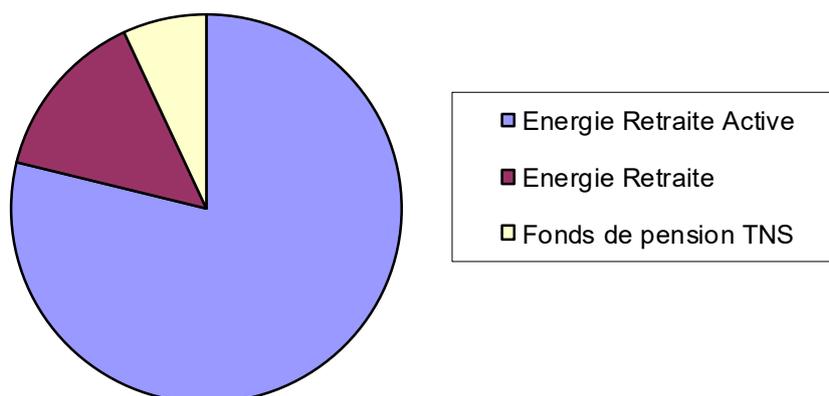
12 505 au 31/12/2020

La collecte s'établit à **5,8 M€** (contre 7,2 M€ en 2021).

Fin 2022, les provisions mathématiques représentatives des droits des assurés s'élèvent à **157 M€** (contre 177 M€ fin 2021), réparties de la façon suivante :

- Energie Retraite Active pour	124,0 M€ (78,8 %)
- Energie Retraite pour	22,4 M€ (14,2 %)
- Fonds de pension des TNS pour	10,9 M€ (7 %)

Encours par contrat au 31/12/2022



Au 31/12/2022, le portefeuille compte **10 752** adhérents dont 9 617 actifs (11 505 adhérents dont 10 388 actifs en 2021).

4- La Retraite des TNS agricoles

Au 31 décembre 2022,

- le contrat **Groupama Agri Retraite Points** (contrat de retraite en points) compte **73 006** adhérents (75 652 en 2021),
- le contrat **Agri Retraite Active** (contrat de retraite multisupports) compte **15 381** adhérents (16 420 en 2021),
- le contrat **Groupama Agri Retraite Euros** (contrat de retraite en euros) compte **436** adhérents (449 en 2021).

Le nombre d'adhérents Retraite des TNS agricoles évolue donc de la façon suivante :

88 823 au 31/12/2022

92 521 au 31/12/2021

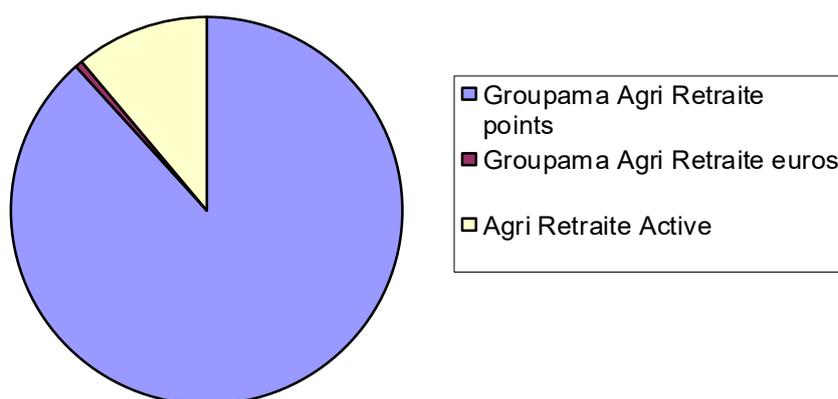
95 996 au 31/12/2020

La collecte s'établit à **24,7 M€** (contre 27,3 M€ en 2021)

Fin 2022, les provisions mathématiques représentatives des droits des assurés s'élèvent à **1 623 M€** (contre 1 663 M€ fin 2021), répartis de la façon suivante :

- Groupama Agri Retraite points pour 1 434 M€ (88 %)
- Agri Retraite Active pour 179 M€ (11 %)
- Groupama Agri Retraite euros pour 10 M€ (1 %)

Encours par contrat au 31/12/2022



Au 31/12/2022, il y a **88 823** adhérents dont 55 865 actifs (92 521 adhérents dont 59 977 actifs en 2021).

La prévoyance et la santé

A – Le marché de la prévoyance Madelin, en France, en 2021

Pour la prévoyance, 4 types de garanties sont généralement proposés en cas :

- d'incapacité de travail
- d'invalidité permanente
- d'invalidité totale et définitive
- de décès

Fin 2021, le nombre de contrats en cours prévoyance Madelin s'élève à 1,13 million, en hausse de 0,7% par rapport à fin 2020.

Le nombre de souscriptions nouvelles augmente de 16 % en 2021 : 145 000 contrats ont été souscrits (126 000 en 2020).

Les cotisations s'élèvent en 2021 à 1,7 milliards d'euros, en hausse de 1% par rapport à 2020.

Le montant des prestations décroît de 11 % et s'élève, en 2021, à 890 millions d'euros.

B – Groupama Gan Vie en 2022

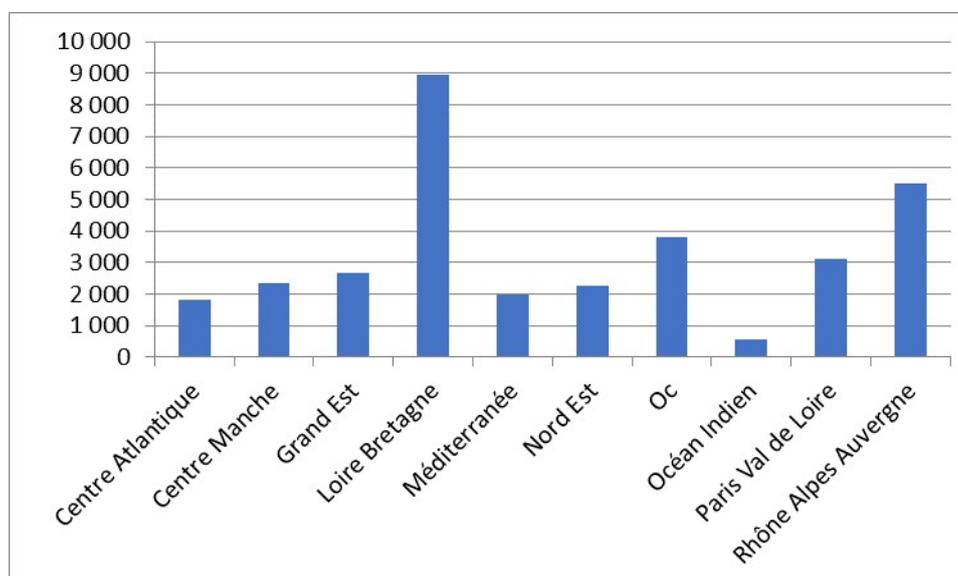
➤ La prévoyance

Le portefeuille **ENERGIE Prévoyance** est de **33 034** contrats au 31/12/2022, dont 4 314 affaires nouvelles (32 609 contrats dont 4 052 affaires nouvelles au 31/12/2021) ; le nombre de contrats en portefeuille est en hausse de 1% par rapport à l'an dernier.

59 % des contrats Energie Prévoyance réalisés en 2022 sont produits par 4 Caisses Régionales : Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Groupama Paris Val de Loire et Groupama d'Oc.

65 % des contrats en portefeuille sont détenus par ces mêmes Caisses Régionales.

Portefeuille Energie Prévoyance au 31/12/2022



➤ La santé

ENERGIE Santé

En santé, l'offre complémentaire maladie ENERGIE Santé n'est plus commercialisée depuis 1999 par les Caisses Régionales au profit de l'offre Groupama Santé Active.

GROUPAMA SANTE ACTIVE

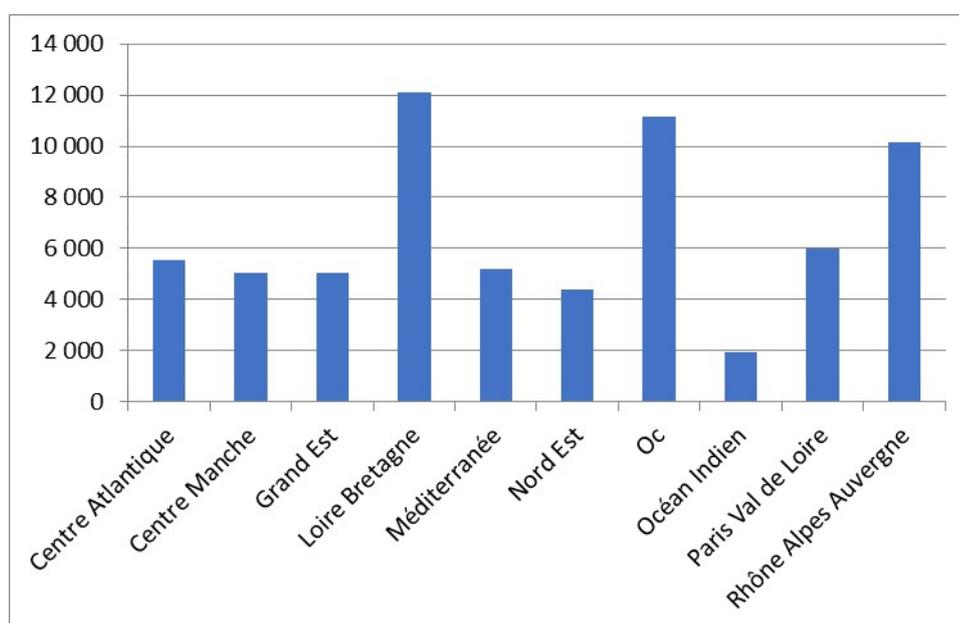
Ce contrat solidaire et responsable propose aux professions indépendantes des garanties Complémentaires Frais de Soins et Prestations particulières.

Le portefeuille **GROUPAMA Santé Active** est de **66 619** contrats au 31/12/2022, dont 8 890 affaires nouvelles (42 898 contrats dont 6 967 affaires nouvelles au 31/12/2021), soit une hausse du nombre de contrats en portefeuille de près de 55 % et du nombre d'affaires nouvelles de 28%.

59 % des contrats Groupama Santé Active sont produits par 4 Caisses Régionales : Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Groupama d'Oc et Groupama Paris Val de Loire.

59 % des contrats en portefeuille sont détenus par ces mêmes Caisses Régionales.

Portefeuille Groupama Santé Active au 31/12/2022



Contrat Mutualia Santé Atlantique

MUTUALIA Santé Atlantique a proposé jusqu'à fin 2003 des garanties Complémentaires Frais de soins souscrites par GAMAPI dans le cadre d'une convention spécifique aujourd'hui dénoncée.

Les anciens adhérents à GAMAPI gardent cette qualité au titre de la convention précitée. Leur nombre au 31 décembre 2022 est de **17** (19 au 31/12/2021).

Il décroît d'année en année au rythme des résiliations.

Les contrats collectifs

➤ La prévoyance

Synergie Prévoyance Employeur et Synergie Prévoyance Majoritaire ont été lancés en juin 2016. Ils s'adressent aux gérants majoritaires et à leurs salariés.

Synergie Prévoyance Employeur

Au cours de l'année 2022, **426** nouveaux contrats ont été souscrits, et le portefeuille comprend **2 684** contrats au 31 décembre 2022 (en hausse de 10 % par rapport à 2021).

Synergie Prévoyance Majoritaire

Au cours de l'année 2022, aucun nouveau contrat n'a été souscrits, et le portefeuille comprend **926** contrats au 31 décembre 2022 (en baisse de 9 % par rapport à 2021).

➤ La santé

Synergie Santé Adaptéo a été lancé en octobre 2010.

Il s'adresse aux gérants majoritaires de SARL, SELARL et SNC.

Au cours de l'année 2022, 1 nouveau contrat a été souscrit ; le portefeuille comprend **74** contrats au 31 décembre 2022 (stable par rapport à 2021).

Synergie Santé Essentielle a été lancé en juillet 2013 dans le cadre de l'ANI (Accord Nationale Interprofessionnel). Il s'adresse aux gérants majoritaires et à leurs salariés.

402 contrats ont été souscrits en 2022, et le portefeuille comprend **5 164** contrats au 31 décembre 2022 (en baisse de 13 % par rapport à 2021).

Le portefeuille des contrats souscrits par l'Association

Au 31 décembre 2022, le portefeuille des contrats souscrits par l'Association s'établit à **230 965 contrats** en cours (197 357 au 31/12/2021), en hausse de 17 % par rapport à 2021, et se répartit de la manière suivante :

- Retraite : **122 447** contrats (112 411 au 31/12/2021),
- Prévoyance : **33 034** contrats (32 609 contrats au 31/12/2021),
- Santé : **66 636** contrats (42 917 contrats au 31/12/2021),
- Contrats collectifs : **8 848** contrats (9 420 contrats au 31/12/2021).

Au 31 décembre 2022, **34 574 rentes** Madelin, Madelin agricole, PERP et PERIN sont en service (34 130 rentes au 31/12/2021).

Revalorisation des garanties et des prestations

➤ **GROUPAMA Retraite Active (PERP) :**

Pour l'exercice 2022, la revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à **1,5 % en phase de constitution et en phase de rente.**

➤ **GROUPAMA Nouvelle Vie (PERIN) :**

Pour l'exercice 2022, la revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à **1,80% en Gestion Pilotée** et à **1,30% en Gestion Libre.**

➤ **ENERGIE Retraite Active et AGRI Retraite Active :**

Le compte individuel des droits acquis par chaque adhérent est revalorisé de **1,30 %** au titre de 2022 sur le support euros du contrat (en constitution et en service).

➤ **ENERGIE Retraite et AGRI Retraite (en euros) :**

Le taux annuel de participation aux bénéfiques attribué au contrat (en constitution et en service) pour l'année 2022 est de **1,30 %** (taux technique inclus).

➤ **AGRI Retraite Points :**

La valeur de service du point n'a pas été revalorisée au titre de 2022.

➤ **FONDS DE PENSION des T.N.S. :**

Les contrats en phase de constitution et les rentes en service n'ont pas été revalorisés au titre de 2022 (selon l'évolution du point AGIRC).

➤ **ENERGIE Santé, Groupama Santé Active et ENERGIE Prévoyance :**

Les montants des garanties évoluent de la façon suivante :

- Complémentaire Frais de Soins et Prestations Particulières : évolution du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.
- Arrêt de Travail, Invalidité, Frais de Recherche et Décès : évolution du Point AGIRC.

RAPPORT FINANCIER

1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	176 261	Droits d'entrée PERP	-15
Impôt sur les sociétés	86 093	Droits d'entrée et cotisations PERIN	390 935
Dotation aux dépréciations	10 985	Autres produits, droits d'entrée et cotisations	182 543
Solde créditeur	303 278	Produits financiers	3 154
Total	576 617		576 617

Commentaires :

Les produits :

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée et cotisations PERIN pour 390 935 €
- des droits d'entrée et cotisations des autres contrats pour 139 705 €
- de la contribution des Caisses Régionales sur les contrats Prévoyance et Santé Madelin pour 31 999 €
- de la ristourne sur le contrat Fonds de Secours pour 10 839 €
- des produits financiers issus des Comptes à Taux Progressifs gérés par Orange Bank et d'un compte épargne ouvert à la BNP

Les charges :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 176 261 € et se décomposent principalement en :

- Frais de convocation à l'Assemblée Générale : 54 876 €
- Dons : 20 000 €
- Coût de la garantie Arrêt de travail du contrat Fonds de Secours : 19 552 €
- Refacturation Groupama Gan Vie relative aux frais de fonctionnement : 15 212 €
- Honoraires de comptabilité : 10 120 €
- Honoraires de gestion administrative et juridique : 12 806 €
- Assurance responsabilité civile des administrateurs : 11 391 €
- Frais de location de salles et restauration : 10 807 €
- Frais de déplacement et indemnité de temps passé : 7 637 €
- Honoraires du commissaire aux comptes : 4 566 €

2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Brevets, licences, logiciels	674	Report à nouveau	1 668 172
		Résultat de l'exercice	<u>303 278</u>
			1 971 450
ACTIF CIRCULANT		PROVISION	
Autres créances	118 288		14 000
Valeurs mob. de placement	697 067		
Disponibilités	1 263 380	DETTES	
Charges constatées d'avance	<u>11 990</u>	Dettes fournisseurs	29 167
	2 090 725	Dettes fiscales et sociales	0
		Autres dettes	<u>19 552</u>
			48 719
		PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
			57 231
TOTAL	2 091 399	TOTAL	2 091 399

A l'actif

➤ Autres créances

Les autres créances correspondent notamment à des produits à recevoir (droits d'entrée).

➤ Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires BNP.

Au passif

➤ Provision

Il s'agit d'une provision concernant le PERP, pour charges pour l'étude actuarielle qui n'est plus obligatoire depuis la modification apportée par le décret du 23 novembre 2011 concernant le Plan d'Epargne Retraite Populaire, mais que par prudence, le Comité de surveillance du Perp a décidé de conserver avec une fréquence moins importante que quand elle était obligatoire (tous les 10 ans au lieu de tous les 5 ans).

Le Comité de Surveillance a décidé lors de la réunion du 16.11.2016 de suspendre la dotation de cette provision.

➤ Dettes

Le total de ce poste s'élève à 48 719 €.

Il comprend :

- Des dettes fournisseurs pour 29 167 €
- Les autres dettes sont composées des provisions passées pour la garantie arrêt de travail (19 552 €).

➤ Les produits constatés d'avance sont constitués des droits d'entrée étalés sur une durée de 10 ans.

3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 303 278 € de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	303 278 €
- Report à nouveau précédent	1 668 172 €
- Total	1 971 450 €

Affectation :

- Au report à nouveau	1 971 450 €
------------------------------	--------------------

4) Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de l'arrêt de la commercialisation du Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP) et de la continuité du développement du Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERIN).

Afin de tenir compte de la législation en vigueur pour le PERP et le PERIN, le budget est présenté sous une forme respectant le suivi analytique des ressources et dépenses issues de l'adhésion de chaque famille de produits.

Concernant le budget PERP, l'arrêt de sa commercialisation entraîne un déficit chronique et la trésorerie disponible n'est toutefois pas suffisante pour faire face à l'intégralité des charges récurrentes afférentes au PERP et à son Comité de Surveillance, le budget présenté prévoit un prélèvement sur les actifs du PERP correspondant au niveau prévu de charges pour l'exercice et la résolution d'approbation comporte, comme y oblige la réglementation en vigueur du PERP, une autorisation de prélèvement supplémentaire à concurrence de 5 000 € pour faire face à une éventuelle sous-estimation des dépenses.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION